

peut-être encore un peu faible et nous devons encore la revoir et réexaminer un certain nombre d'éléments. Vous l'avez peut-être lu dans *La Gruyère* de ce matin, nous sommes en train de finir l'installation pour la classe relais pour le Sud du canton pour la rentrée. Les enseignants et les collaborateurs ont déjà été engagés. Ils nous aident à faire face à une situation et à un certain nombre d'élèves à Fribourg.

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il y a évidemment un double point de vue. Il y a le point de vue des écoles, que les élèves ont quitté momentanément et qui ont retrouvé un courant normal un peu plus habituel, puisqu'elles sont déchargées d'une difficulté qui est relativement importante et qui monopolisait de manière importante toutes les forces à l'intérieur de l'établissement. Pour elles, c'est un plus, c'est indéniable et elles nous l'ont indiqué. Et en face, nous avons des classes relais, qui sont très chargées avec des collaborateurs à qui on demande beaucoup aussi sur un plan personnel de prise en charge. Et nous devons encore pouvoir trouver ici un juste milieu dans cette prise en charge. Nous sommes dans une phase pilote. Nous essayons encore et nous testons toute une série de méthodes de ce point de vue-là. J'ai eu l'occasion personnellement de rencontrer l'équipe éducative, il y a de cela à peu près six semaines. Nous avons procédé à un premier échange pour essayer de corriger ce qui peut déjà l'être immédiatement.

Pour la remarque du Député Daniel de Roche s'agissant de la mention des aumôneries pour le secondaire II, je prends acte de sa demande et je pars de l'idée qu'à la page 26 figure sous le chapitre général qui concerne le secondaire II le mandat de prestations tel qu'il a été signé, qui concerne l'ensemble des écoles. Le cas échéant, c'est ici que nous intégrerons des indications pour les années qui viennent.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. L'analyse des comptes 2006 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions permet de faire les constatations générales suivantes: L'excédent de charges du compte de fonctionnement de 38,1 millions de francs est sensiblement inférieur aux prévisions budgétaires. L'excédent de charges du compte d'investissements s'élève à hauteur de 29,8 millions de francs, inférieur d'environ 6 millions. Les investissements de cette Direction se sont élevés à 73,6 millions pour 43,8 millions de recettes, soit une différence négative de 29,8 millions à mettre en rapport avec la diminution de 6 millions évoquée auparavant. De manière générale, l'ensemble des positions comparables a été bien maîtrisé ainsi que les effectifs du personnel. Il convient également de relever que les comptes de la DAEC sont à l'image du résultat global des comptes de l'Etat 2006. Ils n'appellent pas de

commentaires particuliers à l'exception de quelques rubriques.

Position 3815 «Aménagement des routes cantonales», l'augmentation de l'excédent de charges de 2 millions a été compensée par des ventes de terrains et des subventions fédérales, le tout en accord avec la Direction des finances. Ce dépassement budgétaire est dû à une météo qui a permis un avancement plus rapide du programme des travaux.

Position 3820 «Routes cantonales», concernant la construction de la halle à sel, un montant de 1 million égal au budget a été comptabilisé dont 330 000 francs de travaux seront exécutés en 2007 dus à un retard de la charpente.

Position 3825 «Service des autoroutes», la position de construction des routes nationales est inférieure de 6 millions de francs. Il s'agit de préciser que la DAEC dépend du programme de la Confédération et elle ne peut en aucun cas l'influencer.

A la position 3850 «Service des bâtiments», il convient de relever une augmentation des amortissements d'immeubles de 3,4 millions, ce qui explique le dépassement budgétaire du service de 1,5 million de francs. A noter que la Commission des finances et de gestion analysera plus en détail dans le courant de l'année, en collaboration avec la Direction des finances et la DAEC, la politique d'amortissements et de location des immeubles, propriétés de l'Etat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie le rapporteur de la commission pour ses commentaires. Je n'ai pas d'autres remarques pour l'instant.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Je n'ai pas de commentaires sur le compte rendu de cette Direction.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai pas de remarques non plus.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE). Les comptes 2006 de la Direction de la santé et des affaires sociales se soldent par un excédent de charges de 333 000 280,

soit 2 000 200 de francs supérieurs au budget. Les comptes sont conformes, même inférieurs au budget. Ce dépassement est dû à la constitution de provisions: 4 millions pour assumer les avances des pensions alimentaires irrécouvrables; 1 million pour l'absorption des frais de restructuration du Réseau hospitalier fribourgeois et 500 000 francs à l'Hôpital cantonal pour débiteurs douteux. Le personnel est en augmentation de 6,3 équivalents plein-temps, 6 le sont dans le secteur hospitalier.

Les principaux points à relever concernent la santé publique. A la position 366.001 «Subventions pour l'assurance-maladie»: 125,8 millions, soit une augmentation de 1,8 million en raison de l'augmentation du nombre des personnes âgées bénéficiaires de prestations complémentaires; 88 535 personnes touchent une réduction de primes.

A l'Hôpital cantonal, établissement qui est géré par une enveloppe budgétaire, il y a moins 1 million de charges. Un dépassement dans l'entretien des immeubles, plus 400 000 francs, provient de l'aménagement du parking pour le personnel. A noter encore une diminution des taxes hospitalières et une forte augmentation des soins ambulatoires et, comme je viens de vous le dire, des provisions d'un montant de 500 000 francs pour débiteurs douteux et 1 million pour le RHF.

A l'hôpital de Marsens, moins 1 million de charges également. L'amortissement des immeubles est supérieur de 1,2 million de francs; là, on a profité du bon résultat des comptes. Dans les recettes, plus 1 million de taxes d'hospitalisation dû à l'augmentation du forfait de 13 francs par jour et à un rattrapage. A noter que 6 lits/EMS ont été créés à l'hôpital de Marsens.

Concernant le Service psychosocial, plus 500 000 francs de charges, cela provient d'une diminution de recettes. En effet, le point TARMED, qui était fixé à 97 centimes, a diminué à 77 centimes, ce qui n'avait pas été prévu au budget. Il en va de même pour le Service de pédopsychiatrie.

Au Service de la prévoyance sociale, il y a une diminution des subventions cantonales pour l'institution cantonale pour homes «handicapés», augmentation des subventions spéciales dans les EMS de 10 millions; cela avait fait l'objet d'un crédit supplémentaire. Là, le budget avait été sous-estimé.

Dans l'action sociale, l'aide aux demandeurs d'asile a baissé de 6 millions de francs, mais est compensée également par une diminution de recettes de la Confédération. Là, comme je l'ai dit auparavant, un versement aux provisions de 4 millions pour des pensions alimentaires.

Dans les assurances sociales, il y a une diminution de la part du canton au financement de l'AI: moins 3 millions de francs.

Aux PC/AVS: moins 2 millions et augmentation des prestations complémentaires AI, plus 2 millions.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je n'ai pas de commentaires pour l'instant.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). J'ai une question concernant le chapitre du Service de l'action sociale.

A la page 236, on constate à la rubrique 330.001, d'une part, des pertes sur créances qui concernent les avances sur pensions alimentaires pour un montant de 3,7 millions et, d'autre part, sous la rubrique 380.007, également là, une attribution aux provisions pour pertes sur avances pour pensions alimentaires. D'une part, ces chiffres sont importants et augmentent d'une année à l'autre. D'autre part, ces pertes dépassent largement le montant budgétisé, mais je conviens qu'il est difficile de budgétiser des pertes sur créances irrécouvrables à l'avance. Ma question porte sur les éventuelles mesures qui sont prises par vos services pour tenter de récupérer ces créances, notamment vis-à-vis de débiteurs qui seraient maintenant domiciliés à l'étranger, peut-être avec l'aide de sociétés de recouvrement.

Le Rapporteur. Je laisserai répondre M^{me} la Commissaire du gouvernement.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, c'est un poste qui a attiré toute notre attention. Les dépenses augmentent et là nous avons déjà fait appel à un service de recouvrement qui a été assez efficace puisque nous avons pu récupérer des montants assez importants durant l'année 2006. Nous maintenons notre vigilance et nous allons continuer de porter toute notre attention là-dessus. Par ailleurs, nous sommes en train de réexaminer la loi sur les pensions alimentaires et, dans ce cadre-là, nous allons aussi prendre en compte l'ensemble des éléments qui sont importants dans ce dossier.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

Cardinaux Gilbert (UDC/SVP, VE), rapporteur. Le compte rendu mentionne toute l'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales. Lors de la visite à la Direction, les rapporteurs ont examiné plus en détail le fonctionnement des institutions spécialisées. Nous avons constaté que l'opération de rattrapage concernant les révisions en suspens des comptes des institutions est presque terminée. Les comptes sont révisés chaque année à la fin avril et contrôlés par une fiduciaire. La Direction leur a transmis une directive pour l'établissement du budget et la révision de ces comptes, un aide-mémoire, un organigramme pour le calcul des coûts et une nouvelle procédure de révision. Le système proposé paraît bien fait et c'est à l'usage que l'on verra s'il répondra à l'attente du canton et des institutions. Le Service aidera à la mise en place de ces directives comptables imposées.

Dans le cadre de la RPT, le soutien des institutions spécialisées deviendra une tâche entièrement cantonale. Il serait souhaitable de mettre en place une administration commune pour l'ensemble de ces institutions. On nous a confirmé que le Service est sous-doté et que